



Montreuil, le 28 février 2013

## Lettre ouverte à Thomas THÉVENOUD Député PS de Saône-et-Loire

Monsieur,

*Le Parisien* d'hier se fait l'écho de votre récente intervention sur le jour de carence dans la Fonction publique lors d'une réunion du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Cette réunion se tenait en présence de Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique. Critiquant l'annonce d'abrogation du jour de carence, vous avez cru bon d'affirmer à ce propos que « *Les efforts demandés aux Français doivent être justement répartis* ». L'article précise que votre intervention a été fortement applaudie.

Votre argument nous laisse pantois tant il fait fi des réalités. Nous souhaitons donc par la présente vous rappeler quelques faits qu'un député de la République ne devrait pas ignorer.

Les fonctionnaires et agents publics ont déjà lourdement et injustement été mis à contribution ces dernières années du fait des politiques d'austérité toujours à l'œuvre : gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, suppressions massives de postes, coupes claires dans les moyens du service public, conditions de travail dégradées, ...

Nous vous rappelons en outre que le PS avait vertement critiqué la mise en place du jour de carence. Pour notre part, nous nous félicitons sans réserve de la décision de la ministre.

Mesure vexatoire et humiliante, l'instauration du jour de carence par la majorité précédente ne repose sur aucun fondement sérieux. L'argument de la justice est particulièrement malvenu puisque, comme vous devriez le savoir, il est de notoriété publique que la très grande majorité des salariés du secteur privé voit ses jours de carence pris en charge par un dispositif collectif (accord d'entreprise, de branche). Si injustice il y a, c'est bien celle qui conduit à ce qu'une minorité de salariés du privé, souvent précaires, travaillant dans des entreprises de petite taille, soit pénalisée puisqu'elle n'est pas couverte par un dispositif collectif prenant en charge les jours de carence. Nous vous suggérons de reporter sur leur situation votre louable aspiration à la justice.

Cette même aspiration pourrait également vous conduire à vous interroger sur les 172 milliards d'euros dont bénéficie chaque année le patronat sous forme d'aides et d'exonérations fiscales et sociales. 20 milliards supplémentaires viendront s'y ajouter prochainement dans le cadre du pacte de compétitivité, financés notamment par la hausse de la TVA. Justice, dites-vous ... La CGT vous invite, avec vos collègues du groupe PS, à puiser dans ce gigantesque gisement pour dégager les marges de manœuvre permettant de retrouver le chemin du progrès social.

Enfin, nous ne doutons pas un instant que votre sens de la justice vous conduira à refuser de transcrire dans la loi les régressions sociales contenues dans l'accord national interprofessionnel du 11 janvier. Cet accord est illégitime puisque minoritaire et les dispositions qu'il contient sont outrageusement favorables aux employeurs. Cet accord ne peut par conséquent trouver un quelconque crédit aux yeux d'un tenant de la justice.

Vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, nous vous adressons, Monsieur, l'expression de nos salutations syndicalistes les plus empreintes d'aspiration à la justice sociale.

Pour la Fédération CGT des Services publics,

Baptiste Talbot,  
Secrétaire général